

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU  
INDIRECTEMENT AU CANADA, EN  
AUSTRALIE, AU JAPON OU AUX ETATS-  
UNIS D'AMERIQUE.

*NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AU CANADA, EN AUSTRALIE,  
AU JAPON OU AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE.*

## **Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de transformation, le Plan Shift, Alcatel-Lucent annonce trois opérations visant à renforcer ses fonds propres et à lui donner plus de flexibilité financière**

**Paris, le 4 novembre 2013** – Alcatel-Lucent (Euronext Paris et NYSE : ALU, la « **Société** ») annonce aujourd'hui :

- le lancement d'une augmentation de capital en espèces avec maintien du droit préférentiel de souscription (l'« **Augmentation de Capital** ») d'un montant de 955 millions d'euros faisant l'objet d'une garantie par un syndicat bancaire ;
- son intention de lancer une émission d'obligations de type *high yield* d'un montant de 750 millions de dollars US ;
- la signature d'une lettre d'engagement pour la mise en place d'une ligne de crédit renouvelable syndiquée d'un montant de 500 millions d'euros.

Le produit de ces opérations financières sera utilisé par la Société pour continuer à allonger la maturité de la dette et pour réduire son endettement comme cela a été présenté dans le cadre du Plan Shift ainsi que pour lui donner plus de flexibilité financière.

Le directeur général d'Alcatel-Lucent, Michel Combes a déclaré :

" Le Plan Shift annoncé en juin dernier est un plan global visant à repositionner Alcatel-Lucent et à lui redonner la maîtrise de son destin.

Les opérations que nous annonçons aujourd'hui s'inscrivent dans le cadre de notre engagement de renforcer le bilan du Groupe, engagement qui va de pair avec l'objectif de restaurer la compétitivité de l'entreprise.

Une fois ces opérations finalisées, Alcatel-Lucent pourra se concentrer pleinement sur la mise en oeuvre opérationnelle de sa transformation et sur l'exécution de son programme de cessions d'actifs."

Concernant l'augmentation de capital, chaque actionnaire de la Société recevra un droit préférentiel de souscription (DPS) par action enregistrée comptablement à l'issue de la séance de bourse du 18 novembre 2013. La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de 2,10 euros par action (0,05 euro de nominal et 2,05 euros de prime d'émission) à raison de 8 actions nouvelles pour 41 actions existantes, entraînant l'émission d'un nombre d'actions nouvelles compris entre 454 722 512 et 460 000 000. Les souscriptions à titre réductible seront admises. Le prix de souscription fait apparaître une décote faciale de 29,3% par rapport au cours de clôture NYSE Euronext à Paris (« Euronext Paris ») de l'action Alcatel-Lucent du 1<sup>er</sup> novembre 2013, de 21,6% par rapport à la moyenne pondérée du dernier mois et de 25,7% par rapport au cours théorique ex-droit sur la base du cours de clôture Euronext Paris.

*NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE.*

La période de souscription des actions nouvelles débutera le 19 novembre 2013 et se terminera le 29 novembre 2013 inclus. Durant cette période, les DPS seront cotés et négociables sur le marché réglementé de Euronext Paris.

Dans le cas où, préalablement au 15 novembre 2013, plus de 27 047 098 actions nouvelles de la Société seraient créées au résultat de l'exercice d'options de souscription, de la conversion ou du remboursement en actions de certaines valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et où le nombre d'actions existantes de la Société serait augmenté dans une proportion rendant nécessaire un ajustement de la parité de souscription visée ci-dessus, cette parité serait modifiée avant la date de détachement du droit préférentiel de souscription et précisée dans une note complémentaire soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers le 15 novembre 2013. Une note complémentaire soumise au visa de l'AMF le 15 novembre 2013 serait également émise en cas de survenance d'un fait, d'un événement ou d'un élément d'information nouveau significatif entre le 3 novembre 2013 et le 15 novembre 2013.

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris à compter du 9 décembre 2013. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris et négociables, à compter de leur date d'admission, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0000130007.

L'émission sera garantie en totalité par un syndicat bancaire dans lequel Merrill Lynch International, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Deutsche Bank AG, London Branch interviennent en tant que Coordinateurs Globaux et Citigroup Global Markets Limited, J.P. Morgan Securities plc, Goldman Sachs International, HSBC Bank plc, Morgan Stanley & Co International plc et Natixis. interviennent en tant que Teneurs de Livre Associés (les « Banques »). Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. Alcatel-Lucent a consenti un engagement d'abstention de 90 jours calendaires (sous réserve de certaines exceptions).

### **Information du public**

Un prospectus (le « Prospectus ») ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le visa numéro 13-583 en date du 3 novembre 2013 et constitué du document de référence d'Alcatel Lucent déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.13-0124 en date du 12 mars 2013, d'une première actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF sous le numéro D.13-0124-A01 en date du 25 juin 2013, d'une deuxième actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF sous le numéro D. 13-0124.A02 en date du 3 novembre 2013 et d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus), est disponible gratuitement auprès d'Alcatel Lucent, en appelant le 0800 354 354, sur le site internet d'Alcatel Lucent ([www.alcatel-lucent.fr](http://www.alcatel-lucent.fr)), sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi qu' auprès des établissements financiers dirigeant l'opération.

Alcatel Lucent attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques dans le prospectus visé par l'AMF figurant au chapitre 3 du document de référence, à la section 4 de la première actualisation du document de référence, à la section 4 de la deuxième actualisation du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

## À PROPOS D'ALCATEL-LUCENT (EURONEXT PARIS ET NYSE : ALU)

A la pointe des technologies de communications, Alcatel-Lucent conçoit des produits et innovations dans les domaines de l'IP, du cloud et de l'accès fixe et mobile très haut débit, pour les fournisseurs de services, leurs clients, les entreprises et les institutions à travers le monde.

Les Bell Labs, un des centres de recherche les plus réputés au monde, à l'origine de découvertes qui ont façonné le secteur des réseaux et de la communication, sont le fer de lance d'Alcatel-Lucent en matière de transformation de la téléphonie vocale à la fourniture de données, vidéos et informations numériques très haut débit. Les innovations d'Alcatel-Lucent lui ont valu de figurer au classement des 100 entreprises les plus innovantes au monde publié par Thomson Reuters, et des 50 entreprises les plus innovantes au monde publié par la MIT Technology Review. Alcatel-Lucent a également vu son action en matière de développement durable reconnue, notamment en étant désigné Industry Group Leader du secteur Technology Hardware & Equipment en 2013 par l'indice Dow Jones du développement durable. Avec ses innovations, Alcatel-Lucent rend les communications plus durables, plus abordables et plus accessibles, poursuivant une seule mission : révéler tout le potentiel d'un monde connecté.

Alcatel-Lucent, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 14,4 milliards d'euros en 2012, est coté sur les marchés de Paris et New York (Euronext et NYSE : ALU). Le Groupe est une société de droit français dont le siège social est installé à Paris.

### CONTACTS PRESSE ALCATEL-LUCENT

SIMON POULTER

[simon.poulter@alcatel-lucent.com](mailto:simon.poulter@alcatel-lucent.com)

T : +33 (0)1 40 76 50 84

VALERIE LA GAMBA

[valerie.la\\_gamba@alcatel-lucent.com](mailto:valerie.la_gamba@alcatel-lucent.com)

T : +33 (1)1 40 76 49 91

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ALCATEL-LUCENT

FRANK MACCARY

[frank.maccary@alcatel-lucent.com](mailto:frank.maccary@alcatel-lucent.com)

T : + 33 (0)1 40 76 12 11

TOM BEVILACQUA

[thomas.bevilacqua@alcatel-lucent.com](mailto:thomas.bevilacqua@alcatel-lucent.com)

T : + 1 908-582-7998

CORALIE SPAETER

[coralie.spaeter@alcatel-lucent.com](mailto:coralie.spaeter@alcatel-lucent.com)

T : +33 (0)1 40 76 49 08

## AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'Augmentation de Capital de la Société ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre de valeurs mobilières peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Alcatel Lucent n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la directive 2003/71/CE telle que modifiée par la directive 2010/73/UE (telle que transposée dans chacun des Etats Membres de l'Espace Economique Européen).

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, au Canada, en Australie, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique.

---

Ce communiqué de presse a été établi par et sous la seule responsabilité d'Alcatel Lucent. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite, et aucune responsabilité n'est ou ne sera assumée par les Banques ou par l'un de leurs affiliés respectifs ou agents quant à, ou en rapport avec, l'exactitude ou l'exhaustivité de ce communiqué de presse ou tout autre information écrite ou orale rendue publique ou publiquement accessible à toute partie intéressée ou à ses conseils, et toute responsabilité à cet égard (de manière délictuelle, contractuelle ou autre) est expressément rejetée.

Les Banques agissent exclusivement pour Alcatel Lucent et personne d'autre quant aux opérations auxquelles le présent communiqué fait référence. Les Banques ne considéreront aucune autre personne comme étant leurs clients respectifs concernant ce communiqué de presse, et ne seront responsables envers aucune autre personne qu'Alcatel Lucent dans le cadre de la protection accordée à leurs clients respectifs, ou dans celui de la fourniture de conseils pour le contenu du présent communiqué ou toute opération, disposition ou autre question auxquels celui-ci ferait référence.

### Espace Economique Européen (hors France)

L'offre est ouverte au public uniquement en France.

S'agissant des Etats Membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **Etats Membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions nouvelles et/ou de droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats

Membres. Par conséquent, les actions nouvelles et/ou les droits préférentiels de souscription peuvent être offerts dans ces Etats Membres (autre que la France) uniquement :

- i. à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus tel qu'amendé, le cas échéant, par la transposition de la Directive Prospectus dans l'Etat Membre concerné ;
- ii. à moins de 100, ou si l'Etat Membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150, personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) par Etat Membre ; ou
- iii. dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par Alcatel Lucent d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins de la présente restriction, (i) la notion d' « offre au public d'actions nouvelles ou de droits préférentiels de souscription » dans chacun des Etats Membres signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles émises par Alcatel Lucent de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acquiescer ou de souscrire ces actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre concerné dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus, (ii) l'expression « **Directive Prospectus** » signifie la Directive 2003/71/CE et inclut toute mesure de transposition dans chaque Etat Membre et (iii) l'expression « **Directive Prospectus Modificative** » signifie la Directive 2010/73/UE et inclut toute mesure de transposition dans chaque Etat Membre.

Un établissement dépositaire dans un Etat Membre où l'offre n'est pas ouverte au public pourra informer ses clients actionnaires d'Alcatel Lucent de l'attribution des droits préférentiels de souscription dans la mesure où il est tenu de le faire au titre de ses obligations contractuelles envers ses clients actionnaires et pour autant que la communication de cette information ne constitue pas une « offre au public » dans ledit Etat Membre. Un actionnaire d'Alcatel Lucent situé dans un Etat Membre où l'offre n'est pas ouverte au public pourra exercer ses droits préférentiels de souscription pour autant qu'il n'aura pas été l'objet dans ledit Etat Membre d'une communication constituant une « offre au public » telle que définie ci-dessus.

Ces restrictions de vente concernant les Etats Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les Etats Membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus.

## Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (*investment professionals*) au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (le « **Règlement** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés ou « *high net worth companies* », associations non-immatriculées ou « *unincorporated associations* », etc.) ou (iv) à toute autre personne à qui le Prospectus pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription ne pourra être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Les actions nouvelles ou les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts ou émis au profit de personnes situées au Royaume-Uni autres que des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué ou l'une quelconque des informations qu'il contient. Les personnes en charge de la diffusion du présent communiqué doivent se conformer aux conditions légales de la diffusion du présent communiqué.

## Etats-Unis d'Amérique

*NE PAS DIFFUSER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE.*

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente de droits préférentiels de souscription et d'actions nouvelles ou une sollicitation d'une offre d'achat de droits préférentiels de souscription et d'actions nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique. Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles d'Alcatel Lucent mentionnés dans ce communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au Securities Act, ou aux lois d'un autre Etat et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis ou à un ressortissant américain sauf en vertu d'une exemption ou d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement au titre du Securities Act et des lois étatiques applicables. Alcatel Lucent n'envisage d'enregistrer aucune partie de l'offre aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles aux Etats-Unis d'Amérique.

### **Canada, Australie et Japon**

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Canada (sous réserve de certaines exceptions), en Australie ou au Japon.

## RESUME DU PROSPECTUS

### VISA N° 13-583 EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2013 DE L'AMF

<b>Section A – Introduction et avertissements</b>		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les valeurs mobilières concernées.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de l'émetteur</b>	Sans objet.
<b>Section B – Émetteur et Garants</b>		
<b>B.1</b>	<b>Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur</b>	Alcatel Lucent (la « <b>Société</b> » et, avec l'ensemble de ses filiales consolidées, le « <b>Groupe</b> »).
<b>B.2</b>	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine de l'Émetteur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– <b>Siège social</b> : 3, avenue Octave Gréard – 75007 Paris</li><li>– <b>Forme sociale</b> : Société anonyme à conseil d'administration</li><li>– <b>Droit applicable</b> : Droit français</li><li>– <b>Pays d'origine</b> : France</li></ul>

<p><b>B.3</b></p>	<p><b>Nature des opérations et principales activités de l'Émetteur</b></p>	<p>Le Groupe fournit des produits permettant aux fournisseurs de services, aux entreprises et aux administrations publiques du monde entier de proposer des services de communication voix, données et vidéo à leurs propres utilisateurs et clients. Leader dans les réseaux haut débit fixe, mobile et convergés, ainsi que dans les technologies IP (<i>Internet Protocol</i>), applications et services, le Groupe s'appuie sur l'expertise technique et scientifique unique des Bell Labs, l'une des plus grandes organisations de recherche de l'industrie des communications. Présent à l'échelle du globe, le Groupe est un partenaire local avec une dimension internationale.</p> <p>Depuis l'annonce du plan <i>Shift</i> le 19 juin 2013 par la Société, le Groupe est réorganisé autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– trois segments d'activité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le segment Cœur de réseaux (43% des revenus consolidés en 2012), qui comprend les lignes de produits Routage et Transport IP, Plateformes IP ;</li> <li>▪ le segment Accès (50% des revenus consolidés en 2012), qui comprend les lignes de produits Accès mobile et Accès fixe ; et</li> <li>▪ le segment Autres (7% des revenus consolidés en 2012) ;</li> </ul> </li> <li>– des fonctions transversales constituées des opérations, de la stratégie &amp; de l'innovation, et des ventes ; et</li> <li>– des fonctions centrales (<i>corporate</i>) constituées des directions financières, juridiques et des ressources humaines.</li> </ul>
<p><b>B.4a</b></p>	<p><b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'Émetteur et ses secteurs d'activité</b></p>	<p><b>Résultats au 30 septembre 2013</b></p> <p>Au 30 septembre 2013, la Société a enregistré des revenus de 10,506 milliards d'euros, en hausse de 1,5% par rapport au 30 septembre 2012 (et de 4,2% à taux de change constants). Au 30 septembre 2013, la diminution des coûts fixes est de 259 millions d'euros, la perte d'exploitation ajustée s'est élevée à -17 millions d'euros, et la dette nette était de 1,004 milliards d'euros.</p> <p><b>Principales tendances affectant les secteurs d'activités de la Société</b></p> <p>Le secteur des télécommunications continue de vivre des changements extrêmement rapides liés à l'adoption massive de nouveaux terminaux mobiles et de nouveaux services et applications. La croissance du trafic de données a largement poussé les fournisseurs de services de télécommunications à améliorer leurs réseaux en matière de couverture, de capacité et de qualité. Pour répondre à ces exigences, les opérateurs poursuivent leur transition vers des architectures tout-IP, en mettant l'accent sur l'accès rapide à leurs réseaux grâce au FTTx, au LTE et de nouveaux services numériques. Les réseaux s'interconnectent avec les services <i>cloud</i>, hébergeant des applications d'entreprise et des applications grand public, où des sociétés utilisatrices d'internet à grande échelle et de grandes entreprises ont conduit au développement de grands centres de données, avec une interconnexion IP continue et la mise en œuvre de services numériques à grande échelle.</p> <p>Le routage IP est au cœur de la transformation du secteur, ce qui impacte les réseaux fixe et mobile haut débit ainsi que les services <i>cloud</i>.</p> <p>Dans cette perspective, la Société s'attend à une croissance sur les marchés du routage IP, du transport (optique) et des plateformes logicielles associées, de même que sur le marché de l'accès très haut débit (FTTx, LTE), à un taux de croissance annuel sur ces marchés de plus de 15% par an entre 2013 et 2015.</p> <p><b>Présentation du plan Shift</b></p> <p>Le Plan <i>Shift</i> annoncé le 19 juin 2013, est un plan détaillé sur trois ans visant à</p>

		<p>repositionner l'entreprise comme spécialiste industriel des activités et des services à forte valeur ajoutée essentielles aux réseaux ultra-performants de demain que sont les Réseaux IP (<i>Internet Protocol</i>) et l'Accès Très Haut-Débit.</p> <p>Ce plan industriel mobilise l'ensemble des actifs et des ressources du Groupe afin d'assurer une transformation lui permettant de répondre aux priorités de ses clients, au moment où ceux-ci déploient des réseaux de nouvelle génération pour répondre à l'explosion du trafic de données. Ce recentrage sur le segment stratégique de croissance des Réseaux IP, du Cloud et du Très Haut-Débit, sera mis en œuvre par une nouvelle équipe de direction, organisée autour d'objectifs opérationnels et financiers clairs, tant en termes de résultats que de génération de trésorerie.</p> <p>Le Groupe gèrera de façon différenciée ses activités : soit dans une optique de croissance soit dans une optique de génération de trésorerie.</p> <p>Les principaux éléments de ce plan comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un recentrage des dépenses de R&amp;D, qui seront concentrées sur les Réseaux IP et l'Accès Très Haut-Débit, alors qu'elles diminueront significativement s'agissant des technologies traditionnelles ;</li><li>• un objectif de baisse des coûts fixes d'un milliard d'euros, via une réduction des coûts administratifs et commerciaux, le recentrage susvisé des dépenses de R&amp;D et une amélioration de l'efficacité opérationnelle ;</li><li>• la vente sélective d'actifs, pour un montant d'au moins un milliard d'euros sur la période 2013-2015 ;</li><li>• un objectif de rééchelonnement de la dette de l'entreprise à concurrence de 2 milliards d'euros et de réduction de sa dette de deux milliards d'euros en vue de garantir, sur le long terme, une structure financière stable et viable.</li></ul> <p>Dans le cadre du Plan <i>Shift</i>, la Société a pour objectif d'accroître les revenus du segment d'activité Cœur de réseaux (comprenant les lignes de produits Routage et Transport IP, plateformes IP) de 6,1 milliards d'euros en 2012 à plus de 7 milliards d'euros en 2015, soit plus de 15% de croissance, et d'accroître la marge opérationnelle de 2,4% en 2012 à plus de 12,5% en 2015.</p> <p>Dans le même temps, l'accent sera mis sur la génération de trésorerie et la rentabilité des activités d'accès mobile et fixe – en réduisant les dépenses de recherche et développement sur les technologies traditionnelles pour accroître celles correspondant notamment à l'accès 4G LTE, au vectoring et aux réseaux de fibre – ce qui devrait permettre d'atteindre un flux de trésorerie d'exploitation du segment d'activité Accès positif de plus de 250 millions d'euros en 2015.</p> <p><b>Projets de cession en cours</b></p> <p>La note 10 du Rapport Financier Semestriel, ainsi que la note 10 des Etats Intermédiaires au 30 septembre 2013 indiquent l'existence d'un projet de cession d'Alcatel-Lucent Networks Services GmbH, ainsi que d'une autre activité dont la cession est envisagée dans le courant des douze prochains mois.</p> <p><b>Opérations de financement envisagées</b></p> <p>La Société envisage la possibilité de faire appel prochainement aux marchés internationaux de la dette. La Société étudie le lancement à court terme d'une émission d'obligations de type <i>high yield</i> d'un montant de l'ordre de 750 millions de dollars US. Les modalités en seront fixées en fonction des conditions de marché alors en vigueur sur les marchés. Le produit de cette opération serait, le cas échéant, utilisé pour refinancer la dette existante conformément au plan <i>Shift</i>, ainsi que pour les besoins généraux de financement du Groupe. La société étudie aussi la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable pouvant aller jusqu'à 500 millions d'euros sur le marché bancaire pour laquelle la Société a, à la date de la présente Note d'Opération, conclu une lettre d'engagement avec certains membres d'un</p>
--	--	--

		syndicat bancaire. Si elle était tirée, cette ligne de crédit serait utilisée pour les besoins généraux de financement du Groupe. Si la Société envisage de réaliser ces deux opérations, celles-ci restent dépendantes des conditions de marché et aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation effective de l'une ou de l'autre.																																																																																																																																					
<b>B.5</b>	<b>Groupe auquel l'Émetteur appartient</b>	La Société est la société mère du Groupe, qui compte 194 filiales consolidées au 30 septembre 2013 dont 13 sont situées en France.																																																																																																																																					
<b>B.6</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<p>Au 30 septembre 2013, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, les principaux actionnaires de la Société étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– The Capital Group Companies, Inc. (5,29% du capital et 5,30% des droits de vote nets) ;</li> <li>– CDC Fonds d'Épargne (3,94% du capital et 3,96% des droits de vote nets) ;</li> <li>– FCP 2AL (Fonds Commun de Placement d'Alcatel Lucent) (1,50% du capital et 2,95% des droits de vote nets) ; et</li> <li>– Och-Ziff Management Europe, Ltd (1,05% du capital et 1,05% des droits de vote nets).</li> </ul>																																																																																																																																					
<b>B.7</b>	<b>Information financières historiques clés sélectionnées</b>	<p><b>Comptes de résultat et états consolidés de la situation financière (simplifiés)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Exercices clôturant le 31 décembre et trimestres clos le 30 septembre</i></th> <th><b>3<sup>ème</sup> trimestre 2013</b> (non audités)</th> <th><b>3<sup>ème</sup> trimestre 2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)</th> <th><b>2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)</th> <th><b>2012<sup>(2)</sup></b> (audités)</th> <th><b>2011<sup>(2)</sup></b> (audités)</th> <th><b>2010<sup>(2)</sup></b> (audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7"><i>(en millions d'euros)</i></td> </tr> <tr> <td colspan="7"><b>Données du compte de résultat</b></td> </tr> <tr> <td>Revenus</td> <td>3 668</td> <td>3 600</td> <td>14 449</td> <td>14 446</td> <td>15 327</td> <td>15 658</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi</td> <td>95</td> <td>(182)</td> <td>(493)</td> <td>(490)</td> <td>251</td> <td>(70)</td> </tr> <tr> <td>Coûts de restructuration</td> <td>(117)</td> <td>(61)</td> <td>(489)</td> <td>(490)</td> <td>(203)</td> <td>(371)</td> </tr> <tr> <td>Perte de valeur sur actifs</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>(894)</td> <td>(894)</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'activité opérationnelle</td> <td>(21)</td> <td>(237)</td> <td>(1 659)</td> <td>(1 657)</td> <td>117</td> <td>(377)</td> </tr> <tr> <td>Résultat net des activités poursuivies</td> <td>(175)</td> <td>(338)</td> <td>(2 754)</td> <td>(2 117)</td> <td>730</td> <td>(325)</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>(194)</td> <td>(326)</td> <td>(2 088)</td> <td>(1 451)</td> <td>1 144</td> <td>(292)</td> </tr> <tr> <td>Résultat net – part du Groupe</td> <td>(200)</td> <td>(316)</td> <td>(2 011)</td> <td>(1 374)</td> <td>1 095</td> <td>(334)</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Chiffres représentés pour refléter l'impact de l'application rétroactive de l'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » et de l'IFRS 11 « Partenariats » (voir note 4 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2013).</p> <p>(2) Données incluses dans les états financiers consolidés audités du Document de Référence avant application rétroactive au 1er janvier 2013 de l'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » et de l'IFRS 11 « Partenariats ».</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Exercices clôturant le 31 décembre et trimestres clos le 30 septembre</i></th> <th><b>30 septembre 2013</b> (non audités)</th> <th><b>30 septembre 2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)</th> <th><b>31 décembre 2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)</th> <th><b>31 décembre 2012<sup>(2)</sup></b> (audités)</th> <th><b>31 décembre 2011<sup>(2)</sup></b> (audités)</th> <th><b>31 décembre 2010<sup>(2)</sup></b> (audités)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7"><i>(en millions d'euros)</i></td> </tr> <tr> <td colspan="7"><b>Données de l'état de la situation financière</b></td> </tr> <tr> <td>Total actifs</td> <td>19 584</td> <td>23 561</td> <td>21 354</td> <td>21 365</td> <td>24 203</td> <td>24 876</td> </tr> <tr> <td>Valeurs mobilières de placement, trésorerie et équivalent de trésorerie</td> <td>4 409</td> <td>4 704</td> <td>4 929</td> <td>4 929</td> <td>4 473</td> <td>5 689</td> </tr> <tr> <td>Emprunts obligataires et autres emprunts – part à long terme</td> <td>4 805</td> <td>3 964</td> <td>3 954</td> <td>3 954</td> <td>4 290</td> <td>4 112</td> </tr> <tr> <td>Part à court terme des emprunts</td> <td>570</td> <td>805</td> <td>851</td> <td>857</td> <td>329</td> <td>1 266</td> </tr> <tr> <td>Capital social</td> <td>116</td> <td>4 653</td> <td>4 653</td> <td>4 653</td> <td>4 651</td> <td>4 637</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Exercices clôturant le 31 décembre et trimestres clos le 30 septembre</i>	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2013</b> (non audités)	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)	<b>2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)	<b>2012<sup>(2)</sup></b> (audités)	<b>2011<sup>(2)</sup></b> (audités)	<b>2010<sup>(2)</sup></b> (audités)	<i>(en millions d'euros)</i>							<b>Données du compte de résultat</b>							Revenus	3 668	3 600	14 449	14 446	15 327	15 658	Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	95	(182)	(493)	(490)	251	(70)	Coûts de restructuration	(117)	(61)	(489)	(490)	(203)	(371)	Perte de valeur sur actifs	-	-	(894)	(894)	-	-	Résultat de l'activité opérationnelle	(21)	(237)	(1 659)	(1 657)	117	(377)	Résultat net des activités poursuivies	(175)	(338)	(2 754)	(2 117)	730	(325)	Résultat net	(194)	(326)	(2 088)	(1 451)	1 144	(292)	Résultat net – part du Groupe	(200)	(316)	(2 011)	(1 374)	1 095	(334)	<i>Exercices clôturant le 31 décembre et trimestres clos le 30 septembre</i>	<b>30 septembre 2013</b> (non audités)	<b>30 septembre 2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)	<b>31 décembre 2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)	<b>31 décembre 2012<sup>(2)</sup></b> (audités)	<b>31 décembre 2011<sup>(2)</sup></b> (audités)	<b>31 décembre 2010<sup>(2)</sup></b> (audités)	<i>(en millions d'euros)</i>							<b>Données de l'état de la situation financière</b>							Total actifs	19 584	23 561	21 354	21 365	24 203	24 876	Valeurs mobilières de placement, trésorerie et équivalent de trésorerie	4 409	4 704	4 929	4 929	4 473	5 689	Emprunts obligataires et autres emprunts – part à long terme	4 805	3 964	3 954	3 954	4 290	4 112	Part à court terme des emprunts	570	805	851	857	329	1 266	Capital social	116	4 653	4 653	4 653	4 651	4 637
<i>Exercices clôturant le 31 décembre et trimestres clos le 30 septembre</i>	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2013</b> (non audités)	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)	<b>2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)	<b>2012<sup>(2)</sup></b> (audités)	<b>2011<sup>(2)</sup></b> (audités)	<b>2010<sup>(2)</sup></b> (audités)																																																																																																																																	
<i>(en millions d'euros)</i>																																																																																																																																							
<b>Données du compte de résultat</b>																																																																																																																																							
Revenus	3 668	3 600	14 449	14 446	15 327	15 658																																																																																																																																	
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	95	(182)	(493)	(490)	251	(70)																																																																																																																																	
Coûts de restructuration	(117)	(61)	(489)	(490)	(203)	(371)																																																																																																																																	
Perte de valeur sur actifs	-	-	(894)	(894)	-	-																																																																																																																																	
Résultat de l'activité opérationnelle	(21)	(237)	(1 659)	(1 657)	117	(377)																																																																																																																																	
Résultat net des activités poursuivies	(175)	(338)	(2 754)	(2 117)	730	(325)																																																																																																																																	
Résultat net	(194)	(326)	(2 088)	(1 451)	1 144	(292)																																																																																																																																	
Résultat net – part du Groupe	(200)	(316)	(2 011)	(1 374)	1 095	(334)																																																																																																																																	
<i>Exercices clôturant le 31 décembre et trimestres clos le 30 septembre</i>	<b>30 septembre 2013</b> (non audités)	<b>30 septembre 2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)	<b>31 décembre 2012<sup>(1)</sup></b> (non audités)	<b>31 décembre 2012<sup>(2)</sup></b> (audités)	<b>31 décembre 2011<sup>(2)</sup></b> (audités)	<b>31 décembre 2010<sup>(2)</sup></b> (audités)																																																																																																																																	
<i>(en millions d'euros)</i>																																																																																																																																							
<b>Données de l'état de la situation financière</b>																																																																																																																																							
Total actifs	19 584	23 561	21 354	21 365	24 203	24 876																																																																																																																																	
Valeurs mobilières de placement, trésorerie et équivalent de trésorerie	4 409	4 704	4 929	4 929	4 473	5 689																																																																																																																																	
Emprunts obligataires et autres emprunts – part à long terme	4 805	3 964	3 954	3 954	4 290	4 112																																																																																																																																	
Part à court terme des emprunts	570	805	851	857	329	1 266																																																																																																																																	
Capital social	116	4 653	4 653	4 653	4 651	4 637																																																																																																																																	

		Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère <sup>(3)</sup>	1 349	3 340	1 938	1 946	3 854	3 545
		Participations ne donnant pas le contrôle	716	826	745	745	747	660
		<p>(1) Chiffres représentés pour refléter l'impact de l'application rétroactive de l'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » et de l'IFRS 11 « Partenariats » (voir note 4 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2013).</p> <p>(2) Données incluses dans les états financiers consolidés audités du Document de Référence 2012 avant application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » et de l'IFRS 11 « Partenariats ».</p> <p>(3) Montants présentés après distribution de dividendes.</p>						
		<i>Exercices clôturant le 31 décembre et trimestres clos le 30 septembre</i>	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2013</b> (non audités)	<b>3<sup>ème</sup> trimestre 2012</b> <sup>(1)</sup> (non audités)	<b>2012</b> <sup>(1)</sup> (non audités)	<b>2012</b> <sup>(2)</sup> (audités)	<b>2011</b> <sup>(2)</sup> (audités)	<b>2010</b> <sup>(2)</sup> (audités)
		<i>(en millions d'euros)</i>						
		<b>Données du tableau de flux de trésorerie</b>						
		Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère	(200)	(316)	(2 011)	(1 374)	1 095	(334)
		Capacité d'autofinancement	135	(40)	(12)	(1)	606	275
		Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant intérêts et impôts	49	(123)	155	163	393	141
		Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(90)	(222)	(104)	(97)	85	(222)
		Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	374	245	(1 096)	(1 105)	(782)	922
		Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(162)	79	1	2	(1 005)	502
		Flux de trésorerie des activités abandonnées et effet des taux de conversion	(149)	(43)	1 058	1 058	205	261
		Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(27)	59	(141)	(142)	(1 497)	1 463
		Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice <sup>(3)</sup>	2 551	2 957	3 401	3 401	3 543	5 040
		<p>(1) Chiffres représentés pour refléter l'impact de l'application rétroactive de l'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » et de l'IFRS 11 « Partenariats » (voir note 4 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 septembre 2013).</p> <p>(2) Données incluses dans les états financiers consolidés audités du document de référence 2012 avant application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » et de l'IFRS 11 « Partenariats ».</p> <p>(3) Au 30 septembre 2013, ce montant comprend 668 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes (816 millions au 30 septembre 2012). Au 31 décembre 2012, ce montant comprend 949 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes (959 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 1 044 millions d'euros au 31 décembre 2010). Ces contraintes peuvent représenter une limitation à l'utilisation de cette trésorerie et équivalents de trésorerie par les autres filiales du Groupe et la société mère.</p>						
<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro-forma clés sélectionnées</b>	Sans objet.						
<b>B.9</b>	<b>Prévisions ou estimations de bénéfices</b>	<p>Sans objet.</p> <p>Les principaux objectifs et perspectives de la Société résultant du plan <i>Shift</i> sont présentés à la section B.4 ci-dessus. Ils remplacent les indications relatives aux perspectives données par la Société à la section 6.8 du Document de Référence.</p>						
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet.						
<b>B.11</b>	<b>Fonds de</b>	La Société atteste que, de son point de vue, avant l'augmentation de capital objet de						

	<b>roulement net</b>	la présente Note d'Opération, le fonds de roulement net du Groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.
<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
<b>C.1</b>	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières</b>	Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Code ISIN FR0000130007.
<b>C.2</b>	<b>Devise d'émission</b>	Euro.
<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions</b>	454 722 512 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, à libérer intégralement en espèces lors de la souscription, ce nombre d'actions ordinaires pouvant être porté à 460 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, en cas de création d'un maximum de 27 047 098 actions au résultat de l'exercice d'options de souscription ou de droits à l'attribution d'actions attachés à certaines valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.  Ces modalités sont décrites à la section E.3 ci-après.
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux actions</b>	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>– droit à dividendes ;</li> <li>– droit de vote ;</li> <li>– droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>– droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul> Un droit de vote double est conféré aux actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis trois ans au moins.
<b>C.5</b>	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</b>	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
<b>C.6</b>	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 9 décembre 2013, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000130007).
<b>C.7</b>	<b>Politique en matière de dividendes</b>	La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des cinq derniers exercices.  La politique de distribution de dividendes est définie par le conseil d'administration de la Société à la suite d'une analyse, notamment de la position financière du Groupe et de son chiffre d'affaires, et en tenant compte de sa situation financière, ainsi que des pratiques d'usage de distribution de dividendes, plus particulièrement dans le secteur d'activités dans lequel la Société opère.
<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à</b>	Les investisseurs sont invités à prendre en considération les principaux facteurs de risque spécifiques au Groupe et à ses activités qui comprennent notamment les

	<p><b>l'Émetteur ou à son secteur d'activité</b></p>	<p>risques liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– à l'adéquation entre la stratégie du Groupe et la demande des clients au fur et à mesure des investissements qu'ils font pour faire évoluer leurs réseaux ;</li> <li>– à la possible perte de client-clés ou à la réduction de dépenses opérée par les clients les plus importants du Groupe ;</li> <li>– à la capacité de la Société à réaliser les objectifs définis dans le plan Shift et à se transformer avec succès en une entreprise génératrice de trésorerie ;</li> <li>– à l'existence de sûretés portant notamment sur les brevets du Groupe accordées par la Société dans le cadre de ses crédits garantis de premier rang, sûretés qui ne pourront être levées qu'en cas de remboursement en totalité de ces crédits ;</li> <li>– à la fluctuation de l'activité dans l'industrie des télécommunications, soumise à l'influence de nombreux facteurs ;</li> <li>– aux besoins de liquidités importants pour cette activité ;</li> <li>– à la possible augmentation des risques liés au crédit et des risques commerciaux en cas de dégradation de la situation financière des clients du Groupe ;</li> <li>– aux plans de retraite américains et autres régimes similaires en vigueur au sein du Groupe qui sont importants et entraînent des besoins de financement évoluant en fonction de différents paramètres ;</li> <li>– à une perte de valeur des immobilisations incorporelles ou des <i>goodwill</i> ;</li> <li>– à un secteur hautement concurrentiel comptant de nombreux acteurs ;</li> <li>– au suivi du rythme des progrès technologiques ;</li> <li>– à la capacité d'un nombre limité d'organisations internes et externes de production et distribution à livrer ou à exécuter selon les prescriptions du Groupe ;</li> <li>– à des accès non autorisés, à la perte d'informations confidentielles ou à l'indisponibilité des réseaux dues à des cyber-attaques ;</li> <li>– à la dépendance vis-à-vis de sociétés extérieures au Groupe pour certaines infrastructures de technologies de l'information ;</li> <li>– aux risques de marché (taux d'intérêt, change et contrepartie) ; et</li> <li>– aux procédures judiciaires et d'arbitrage.</li> </ul>
<p><b>D.3</b></p>	<p><b>Principaux risques propres aux actions nouvelles</b></p>	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux actions nouvelles figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;</li> <li>– les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;</li> <li>– le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>– la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;</li> <li>– des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ;</li> <li>– en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre tout ou partie de leur valeur ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>– en cas de résiliation du contrat de garantie par les Garants et si l'augmentation de capital n'est pas souscrite aux trois-quarts, elle sera annulée ; et</li> <li>– l'application de la taxe sur les transactions financières française aux actions de la Société et leur éventuelle soumission à la taxe sur les transactions financières européenne.</li> </ul>
<b>Section E – Offre</b>		
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Produit brut de l'augmentation de capital : compris entre 954 917 275,20 euros et au maximum 966 000 000 euros.</li> <li>– Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital : environ 33 millions d'euros.</li> </ul>
<b>E.2a</b>	<b>Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission</b>	<p>L'émission est destinée à renforcer les fonds propres de la Société. L'émission a pour objectif de disposer d'une trésorerie qui permettra à la fois de répondre aux besoins généraux de financement du Groupe et qui sera utilisée ultérieurement pour le remboursement à échéance de dettes échues, et éventuellement, si les conditions de marché le permettent, pour le remboursement anticipé de dettes non échues.</p> <p>L'émission s'inscrit dans le cadre du plan <i>Shift</i> qui prévoit une réduction de la dette nette du Groupe d'un montant de 2 milliards d'euros à échéance fin 2015.</p>
	<b>Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital</b>	Le produit net estimé de l'augmentation de capital est compris entre environ 922 millions d'euros et environ 933 millions d'euros.
<b>E.3</b>	<b>Modalités et conditions de l'offre</b>	<p><b>Montant de l'augmentation de capital et nombre d'actions nouvelles à émettre</b></p> <p>954 917 275,20 euros par émission de 454 722 512 actions ordinaires nouvelles, ce montant pouvant être porté à un montant maximum de 966 000 000 euros par émission de 460 000 000 actions ordinaires nouvelles, en cas de création d'un maximum de 27 047 098 actions au résultat de l'exercice d'options de souscription ou de droits à l'attribution d'actions attachés à certaines valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.</p> <p><b>Prix de souscription des actions nouvelles</b></p> <p>2,10 euros par action (0,05 euro de valeur nominale et 2,05 euros de prime d'émission) à libérer intégralement en espèces au moment de la souscription.</p> <p>Il représente une décote faciale de 29,3% par rapport au cours de clôture de l'action Alcatel Lucent le 1<sup>er</sup> novembre 2013 (2,969 euros).</p> <p><b>Jouissance des actions nouvelles</b></p> <p>Courante.</p> <p><b>Droit préférentiel de souscription</b></p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 18 novembre 2013, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ; et</li> <li>– aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.</li> </ul> <p>Les titulaires des <i>American Depositary Receipts</i> (les « <b>ADR</b> »), autres que les <i>qualified institutional buyers</i> (tels que visés à la section 5.2.1(c) de la présente Note</p>

		<p>d'Opération, n'ayant pas, compte tenu des modalités de réalisation de l'opération, la possibilité de se voir attribuer les droits préférentiels de souscription attachés aux actions sous-jacentes à leurs ADR, l'ensemble de ces droits préférentiels de souscription sera cédé sur le marché et le produit de cette cession sera réparti entre les titulaires des ADR concernés. Ces modalités sont conformes à la documentation relative au programme d'ADR. Le volume estimé de ces droits préférentiels de souscription, à la date de la présente Note d'Opération, est approximativement de 21,8% du nombre total de droits préférentiels de souscription. La cession de ces droits devrait être opérée soit de façon ordonnée sur la durée de la période de souscription, soit dans le cadre d'une procédure de construction de livre d'ordres accélérée qui serait initiée au début de la période de souscription.</p> <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– à titre irréductible, à raison de 8 actions nouvelles pour 41 actions existantes possédées. 41 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 8 actions nouvelles au prix de 2,10 euros par action ; et</li><li>– à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.</li></ul> <p><b>Eventuelle modification de la parité de souscription</b></p> <p>Dans le cas où plus de 27 047 098 actions nouvelles de la Société seraient créées au résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– de l'exercice, par leurs bénéficiaires, d'options de souscription d'actions de la Société exerçables, au plus tard le 13 novembre 2013 (23h59, heure de Paris) ;</li><li>– d'une demande de remboursement en actions de la Société, par leurs titulaires, d'obligations remboursables en actions de la Société émises par sa filiale Coralec, au plus tard le 13 novembre 2013 (23h59, heure de Paris) ;</li><li>– d'une demande de conversion en actions de la Société, par leurs titulaires, d'obligations convertibles en actions de la Société émises par sa filiale Coralec, au plus tard le 13 novembre 2013 (23h59, heure de Paris) ;</li><li>– d'une demande de conversion en actions de la Société, par leurs titulaires, de titres <i>7,75% Trust Preferred Securities</i> à échéance 15 mars 2017, émis par Lucent Technologies Capital Trust I convertibles en actions de la Société au plus tard le 14 novembre 2013,</li></ul> <p>et où, en conséquence, le nombre d'actions existantes de la Société permettant de participer à l'augmentation de capital serait augmenté dans une proportion rendant nécessaire un ajustement de la parité de souscription visée ci-dessus afin de ne pas excéder la limite de 460 000 000 actions nouvelles créées dans le cadre de l'augmentation de capital objet de la présente Note d'Opération, cette parité de souscription serait modifiée avant la date de détachement du droit préférentiel de souscription et précisée dans une note complémentaire (la « <b>Note Complémentaire</b> ») soumise au visa de l'AMF le 15 novembre 2013. Une Note Complémentaire soumise au visa de l'AMF le 15 novembre 2013 serait également émise en cas de survenance d'un fait, d'un événement ou d'un élément d'information nouveau significatif entre le 3 novembre 2013 et le 15 novembre 2013.</p> <p>Les titulaires d'obligations à option de conversion ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société à échéance 1<sup>er</sup> janvier 2015 (les « <b>OCEANE 2015</b> ») et les titulaires d'obligations à option de conversion ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société à échéance 1<sup>er</sup> juillet 2018 (les « <b>OCEANE 2018</b> »), qui auront exercé leur droit à l'attribution d'actions à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 ne pourront pas participer à l'augmentation de capital. En effet, les demandes d'exercice du droit à l'attribution d'actions attaché aux OCEANE 2015 et aux OCEANE 2018, au cours d'un mois civil ont pour date d'exercice le dernier jour ouvré dudit mois civil et la livraison des actions intervient au plus tard le 7<sup>ème</sup> jour</p>
--	--	--

	<p>ouvert suivant cette date d'exercice. Les titulaires d'OCEANE 2015 et d'OCEANE 2018 bénéficieront du droit à ajustement du ratio d'attribution d'actions.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 19 novembre 2013 et négociés sur Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit, en l'absence de modification de la parité de souscription, jusqu'au 29 novembre 2013 (inclus).</p> <p><b>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</b></p> <p>0,142 euro (sur la base du cours de clôture de l'action Alcatel Lucent le 1<sup>er</sup> novembre 2013, soit 2,969 euros).</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 25,7% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.</p> <p>En cas de modification de la parité de souscription dans le cas visé ci-dessus, la Note Complémentaire précisera la nouvelle valeur théorique du droit préférentiel de souscription.</p> <p><b>Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration</b></p> <p>Certains membres du Conseil d'administration de la Société ont manifesté leur intention de souscrire à titre irréductible à l'augmentation de capital.</p> <p><b>Garantie</b></p> <p>L'émission des actions nouvelles fera l'objet d'un contrat de garantie en date du 3 novembre 2013 entre la Société, Merrill Lynch International, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank AG, London Branch, Citigroup Global Markets Limited, Goldman Sachs International, HSBC Bank Plc, J.P. Morgan Securities Plc, Morgan Stanley &amp; Co. International Plc et Natixis SA (les « <b>Garants</b> »). Ce contrat de garantie pourra être résilié à tout moment par les Garants, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas de résiliation du contrat de garantie par les Garants et si l'augmentation de capital n'est pas souscrite aux trois-quarts, elle sera annulée.</p> <p><b>Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public</b></p> <p>En France exclusivement.</p> <p><b>Restrictions applicables à l'offre</b></p> <p>La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions et des droits préférentiels de souscription, ainsi que la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p><b>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</b></p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 19 novembre 2013 et le 29 novembre 2013 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non-exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 29 novembre 2013 à la clôture de la séance de bourse.</p>
--	---

		<p><b>Calendrier indicatif</b></p> <p>L'ouverture de la période de souscription a été fixée au 19 novembre 2013 en raison de la nécessité de notifier aux titulaires des titres <i>7,75% Trust Preferred Securities</i>, conformément aux modalités de ces titres, au moins dix jours avant le 18 novembre 2013 (date à laquelle les actions doivent être enregistrées comptablement au compte-titres de l'actionnaire pour bénéficier du droit préférentiel de souscription détaché le 19 novembre 2013), qu'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, donnant droit à un éventuel ajustement des modalités de conversion de ces titres, allait être réalisée.</p>
	3 novembre 2013	<p>Décision du Directeur Général relative à l'augmentation de capital.</p> <p>Visa de l'AMF sur le Prospectus.</p> <p>Signature du contrat de garantie.</p>
	4 novembre 2013	<p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant l'obtention du visa de l'AMF et décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</p> <p>Envoi de la notification aux titulaires des titres <i>7,75% Trust Preferred Securities</i> les informant du lancement de l'opération.</p>
	5 novembre 2013	<p>Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.</p>
	6 novembre 2013	<p>Publication d'une notice au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires relative à la suspension de la faculté d'exercice du droit à attribution d'actions pour les options de souscription d'actions, de la faculté de remboursement des obligations remboursables en actions de la Société émises par Coralec et de la faculté de conversion des obligations convertibles en actions de la Société émises par Coralec.</p>
	13 novembre 2013	<p>Publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de la notice d'information prévue à l'article R. 228-92 du Code de commerce.</p>
	14 novembre 2013	<p>Début du délai de suspension de la faculté d'exercice du droit à attribution d'actions pour les options de souscription d'actions, de la faculté de remboursement des obligations remboursables en actions de la Société émises par Coralec et de la faculté de conversion des obligations convertibles en actions de la Société émises par Coralec.</p>
	15 novembre 2013	<p>Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion d'un communiqué de presse de la Société confirmant l'absence de modification de la parité de souscription et du présent calendrier, ainsi que l'absence de fait, évènement ou élément significatif nouveau depuis le 3 novembre 2013 ;</li> </ul> <p>Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visa de l'AMF sur la Note Complémentaire ;</li> <li>- Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant l'obtention du visa de l'AMF sur la Note Complémentaire et décrivant, le cas échéant, les modifications de la parité de souscription et du</li> </ul>

		<p>calendrier de réalisation de l'opération ou les faits, évènements ou éléments d'information nouveaux significatifs ; et</p> <p>– Diffusion par Euronext Paris d'un avis complémentaire.</p>
		<p>19 novembre 2013</p> <p>Ouverture de la période de souscription – Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.</p>
		<p>29 novembre 2013</p> <p>Clôture de la période de souscription – Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</p>
		<p>5 décembre 2013</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.</p> <p>Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</p>
		<p>9 décembre 2013</p> <p>Emission des actions nouvelles – Règlement-livraison.</p> <p>Admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.</p>
		<p>10 décembre 2013</p> <p>Reprise de la faculté d'exercice du droit à attribution d'actions pour les options de souscription d'actions, de la faculté de remboursement des obligations remboursables en actions de la Société émises par Coralec et de la faculté de conversion des obligations convertibles en actions de la Société émises par Coralec.</p>
		<p>Dans le cas où il serait nécessaire de modifier la parité de souscription le 15 novembre 2013, la Note Complémentaire préciserait la nouvelle date de clôture de la période de souscription qui sera ultérieure au 29 novembre 2013, ainsi que la nouvelle date d'émission des actions nouvelles et de leur admission à la négociation sur Euronext Paris.</p>
<b>E.4</b>	<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</b>	<p>Les Garants ou des sociétés de leur groupe ou certains de leurs affiliés ont rendu ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. A cet égard, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Deutsche Bank AG, London Branch interviennent notamment en qualité d'établissements prêteurs dans le cadre de crédits consentis à la Société ou aux sociétés du Groupe.</p> <p>En outre, les Garants, ou certains d'entre eux seulement, pourraient participer aux opérations de financement envisagées, visées à la section B.4a ci-dessus.</p>
<b>E.5</b>	<b>Personne ou entité offrant de vendre des actions / Conventions de blocage</b>	<p><i>Personne ou entité offrant de vendre des actions</i></p> <p>Les droits préférentiels de souscription détachés des 19 217 489 actions auto-détenues de la Société, soit 0,82% du capital social à la date du Prospectus, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.</p> <p><i>Engagement d'abstention de la Société</i></p> <p>90 jours calendaires (sous réserve de certaines exceptions).</p>
<b>E.6</b>	<b>Montant et</b>	<b>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</b>

<b>pourcentage de dilution</b>	A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 septembre 2013 – tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 septembre 2013 – et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions auto-détenues et des actions d'autocontrôle) serait la suivante :				
		<b>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</b>			
		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Base non diluée</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Base diluée<sup>(1)</sup></td> </tr> </table>		Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
		Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>		
	Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,59	1,18		
	Après émission de 454 722 512 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,83	1,29		
Après émission de 460 000 000 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(2)</sup>	0,83	1,30			
Après émission de 341 041 885 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(3)</sup>	0,78	1,27			
	<p>(1) En cas (i) d'exercice de la totalité des 156 360 404 options de souscription d'actions attribuées par la Société au 30 septembre 2013, (ii) d'exercice du droit à l'attribution d'actions attaché à la totalité des 18 120 892 OCEANE 2015, des 349 414 680 OCEANE 2018, des 37 557 292 obligations convertibles Lucent 7,75%, des 5 669 851 Lucent 2,875% Séries A, des 76 351 Lucent 2,875% Séries B, des 118 497 obligations remboursables en actions de la Société émises par sa filiale Coralec et des 1 860 466 obligations convertibles en actions de la Société émises par sa filiale Coralec en circulation au 30 septembre 2013 et (iii) d'arrivée à échéance de la période d'acquisition de la totalité des 24 310 077 actions attribuées gratuitement par la Société au 30 septembre 2013 (en cas d'atteinte de la performance maximale).</p> <p>(2) En cas de création, d'un maximum de 27 047 098 actions suite à l'exercice d'options de souscription ou de droits à l'attribution d'actions attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société visées ci-avant.</p> <p>(3) Représentant trois-quarts de la taille initiale de l'augmentation de capital envisagée.</p>				
	<b>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</b>				
	A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 septembre 2013) serait la suivante :				
		<b>Participation de l'actionnaire (en %)</b>			
		<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Base non diluée</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Base diluée<sup>(1)</sup></td> </tr> </table>		Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>			
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1	0,81			
Après émission de 454 722 512 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,84	0,70			

		Après émission de 460 000 000 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(2)</sup>	0,84	0,70
		Après émission de 341 041 885 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital <sup>(3)</sup>	0,87	0,72
		<p>(1) En cas (i) d'exercice de la totalité des 156 360 404 options de souscription d'actions attribuées par la Société au 30 septembre 2013, (ii) d'exercice du droit à l'attribution d'actions attaché à la totalité des 18 120 892 OCEANE 2015, des 349 414 680 OCEANE 2018, des 37 557 292 obligations convertibles Lucent 7,75%, des 5 669 851 Lucent 2,875% Séries A, des 76 351 Lucent 2,875% Séries B, des 118 497 obligations remboursables en actions de la Société émises par sa filiale Coralec et des 1 860 466 obligations convertibles en actions de la Société émises par sa filiale Coralec en circulation au 30 septembre 2013 et (iii) d'arrivée à échéance de la période d'acquisition de la totalité des 24 310 077 actions attribuées gratuitement par la Société au 30 septembre 2013 (en cas d'atteinte de la performance maximale).</p> <p>(2) En cas de création, d'un maximum de 27 047 098 actions suite à l'exercice d'options de souscription ou de droits à l'attribution d'actions attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société visées ci-avant.</p> <p>(3) Représentant trois-quarts de la taille initiale de l'augmentation de capital envisagée.</p>		
<b>E.7</b>	<b>Estimation des dépenses facturées aux investisseurs par l'Émetteur</b>	Sans objet.		